

**Session ordinaire du Conseil municipal
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
tenue le mardi 8 septembre 2020, à 19 h 30
au Centre Jean-Guy-Cardinal**

Sont présents :	M. le Maire	Guy Charbonneau
	Mmes les Conseillères	Véronique Baril Julie Boivin Isabelle Hardy
	MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Denys Gagnon Keven Renière
	Le directeur général	Alain Cassista
	La greffière adjointe	Marie-Eve Charron

2020-09-08 - 291

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par Monsieur Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Marie-Eve Charron agit comme secrétaire.

Le Conseil municipal désire souligner l'apport remarquable de Madame Ghyslaine Dambremont-Leclerc, fondatrice du club de marche « Les pieds légers », à promouvoir le goût de la marche et le bien-être de tous.

2020-09-08 - 292

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume, appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 293

Droit de véto - Résolution 2020-08-275 - Octroi de mandat - Fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029

Attendu que suite au droit de véto de M. le Maire Guy Charbonneau, la résolution numéro 2020-08-275, par laquelle le Conseil a accepté et autorisé l'octroi de mandat pour la fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 est soumise à nouveau pour un vote;

Attendu que, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, cette résolution doit être soumise de nouveau au Conseil municipal à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

Attendu que si la majorité absolue des membres du Conseil approuve de nouveau la résolution, celle-ci sera confirmée;

2020-09-08 - 293

(suite)

Attendu que le maire demande le vote sur la résolution numéro 2020-08-275 :

Votent pour la résolution : Mme Véronique Baril
M. Pierre Berthiaume
Mme Julie Boivin
M. Denys Gagnon
Mme Isabelle Hardy
M. Keven Renière

Vote contre la résolution : Aucun membre du Conseil ne vote contre

La majorité absolue des membres du Conseil municipal étant atteinte, la résolution numéro 2020-08-275, laquelle octroyait le mandat de fourniture de services professionnels en évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029, est confirmée;

L'adoption de la résolution numéro 2020-08-275 est donc confirmée et acceptée à l'unanimité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-09-08 - 294

Adoption du procès-verbal

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 août 2020 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 11 août 2020, tel que rédigé;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 295

Approbaton des comptes

Attendu que la liste des comptes payables pour le mois d'août 2020 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

Attendu que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

Attendu qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des comptes préparée par le Service de la comptabilité faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
90 353 à 90 547	795 282,28 \$

D'autoriser la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 296

Adoption - Règlement numéro 956-2

Règlement modifiant le règlement no 956 afin d'ajouter des travaux de réfection sur une partie du boulevard Sainte-Anne entre le pont du ruisseau Lacorne et la rue des Cèdres et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 800 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 5 200 000 \$

Attendu la présentation du projet de règlement numéro 956-2 lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2020, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 août 2020 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

Attendu que le maire a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 956-2 modifiant le règlement numéro 956 afin d'ajouter des travaux de réfection sur une partie du boulevard Sainte-Anne entre le pont du ruisseau Lacorne et la rue des Cèdres et d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un montant additionnel de 1 800 000 \$ pour ainsi porter l'emprunt total de l'ensemble du projet à 5 200 000 \$;

De fixer du 11 au 28 septembre 2020, la période d'approbation sur le règlement numéro 956-2;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 297

Octroi de mandat

Fourniture d'une génératrice 60 kW pour le 121, rue des Entreprises

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire acquérir une génératrice pour le garage municipal situé au 121, rue des Entreprises;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu une soumission de la société par actions Génératrice Drummond pour une génératrice 60 kW en date du 10 juillet 2020 pour un montant total de 45 817,54 \$ incluant les taxes ;

Attendu qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines acquiert de la société par actions Génératrice Drummond une génératrice 60 kW pour un montant total de 45 817,54 \$ incluant les taxes applicables;

Que le directeur des travaux publics et du traitement des eaux, Monsieur Paulo Fournier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 298

Adjudication de soumission

Fourniture de pierre concassée pour l'entretien des chemins d'hiver - 2020-2021

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé des soumissions par voie d'invitations pour la fourniture de pierre concassée pour l'entretien des chemins d'hiver - 2020-2021;

Attendu que la Ville a reçu les soumissions ci-après mentionnées, à savoir :

Soumissionnaires	Montant de la soumission Incluant les taxes
Transport Yves Fournelle	63 379,97 \$
Transport Rodin inc.	72 434,25 \$
Carrières Laurentiennes	77 222,96 \$

Attendu que l'offre ci-haut provenant Transport Yves Fournelle s'avère conforme et la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que la fourniture de pierre concassée pour l'entretien des chemins d'hiver - 2020-2021 soit adjugée à Transport Yves Fournelle considérant que son offre, au montant de 63 379,97 \$ incluant les taxes, s'avère conforme et la plus avantageuse;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 299

Adjudication de soumission

Financement de 4 498 000 \$

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 772, 824, 768(768-1), 773, 780, 837, 917, 918, 926, 927, 928, 931, 973, 988, 993 et 990, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 septembre 2020, au montant de 4 498 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
BMO NESBITT BURNS INC.	99,08000	446 000\$	0,75000%	2021	1,21040%
		452 000\$	0,85000%	2022	
		458 000\$	0,90000%	2023	
		464 000\$	0,95000%	2024	
		2 678 000\$	1,00000%	2025	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,96700	446 000\$	0,65000%	2021	1,21907%
		452 000\$	0,75000%	2022	
		458 000\$	0,80000%	2023	
		464 000\$	0,90000%	2024	
		2 678 000\$	1,00000%	2025	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,86800	446 000\$	0,70000%	2021	1,24606%
		452 000\$	0,75000%	2022	
		458 000\$	0,80000%	2023	
		464 000\$	0,90000%	2024	
		2 678 000\$	1,00000%	2025	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,74519	446 000\$	0,60000%	2021	1,26376%
		452 000\$	0,70000%	2022	
		458 000\$	0,75000%	2023	
		464 000\$	0,85000%	2024	
		2 678 000\$	1,00000%	2025	

2020-09-08 - 299

(suite)

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BMO NESBITT BURNS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 4 498 000 \$ de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit adjugée à la firme BMO NESBITT BURNS INC.;

Que demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

2020-09-08 - 300

*Ratification de signature
Engagement de servitude - piste cyclable*

Attendu que le projet de piste cyclable de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines implique la création de servitudes avec les propriétaires riverains;

Attendu que des formules d'engagement de servitudes ont été signées par certains des propriétaires concernés et qu'il y a lieu de confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à cet effet;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal ratifie la signature et confirme l'engagement de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines quant aux servitudes suivantes à acquérir dans le cadre de la piste cyclable:

- Cession de servitude par Les Fermes Belvache s.e.n.c. pour une superficie approximative totale de 14 105 m² visant 3 parcelles de divers lots;
- Cession de servitude par Monsieur Fernand Alarie pour une superficie approximative de 310 m² sur le lot 2 085 294;
- Cession de servitude par 9001-4226 Québec inc. pour une superficie approximative de 4 200 m² sur le lot 2 085 161 et pour une superficie approximative de 11 190 m² sur le lot 5 160 448;

2020-09-08 - 300

(suite)

- Cession de servitude par Ferme Géobastien et Fils s.e.n.c. pour une superficie approximative de 1 385 m² sur le lot 2 085 140;
- Cession de servitude par Monsieur Léopold Grou pour une superficie approximative de 2 550 m² sur le lot 2 084 496 et pour une superficie approximative de 40 m² sur le lot 2 084 502;
- Cession de servitude par Succession Gabriel Léveillé et André Léveillé pour une superficie approximative de 965 m² sur le lot 2 084 499;
- Cession de servitude par Monsieur Daniel Racine pour une superficie approximative de 2 135 m² sur le lot 2 085 137;
- Cession de servitude par Centre à la petite enfance la Découverte, C'est Magique pour une superficie approximative de 1460 m² sur le lot 2 081 965;
- Cession de servitude par Érablière Chalet des Érables (1998) inc. pour une superficie approximative totale de 7100 m² visant 3 parcelles de divers lots;
- Cession de servitude par Les Épiciers Hogue et Frère inc. pour une superficie approximative de 41 m² sur le lot 4 570 449;
- Cession de servitude par 9147-4122 Québec inc. pour une superficie approximative de 1 085 m² sur le lot 4 218 168;

D'autoriser la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à signer les actes de servitudes;

Que Me Valérie Chaumont soit mandatée pour préparer les actes notariés à cet effet ;

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désigne le maire ou la mairesse suppléante et la greffière ou la greffière adjointe comme personnes autorisées à signer au nom de la Ville les actes de servitude et tous les documents s'y rapportant pour donner plein effet à la présente résolution et à consentir à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 301

Autorisation de signature

Demande de renouvellement du permis d'utilisation de pesticides

Attendu que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines possède un permis d'utilisation de pesticides pour les fins d'horticulture environnementale;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de ce permis;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que Monsieur Benjamin Plourde, coordonnateur de l'environnement, soit autorisé à signer la demande de renouvellement du permis de la municipalité relatif à l'utilisation de pesticides auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

D'autoriser une dépense de 116,00 \$ pour le coût dudit permis;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 302

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 498 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2020

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 498 000 \$ qui sera réalisé le 22 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements	Montant
772	38 400 \$
824	26 300 \$
768(768-1)	884 800 \$
773	45 800 \$
780	26 000 \$
837	104 000 \$
917	73 800 \$
918	39 500 \$
926	467 100 \$
927	256 600 \$
928	492 600 \$
931	422 800 \$
973	600 000 \$
988	250 000 \$
993	700 000 \$
990	70 300 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 824, 837, 917, 918, 926, 927, 928, 931, 973, 988 et 993, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 22 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 mars et le 22 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

2020-09-08 - 302

(suite)

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE
MIRABEL, QC
J7J 1A1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 824, 837, 917, 918, 926, 927, 928, 931, 973, 988 et 993 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 303

Engagement de personnel - Conseiller en urbanisme

Attendu l'offre d'emploi qui est parue dans les divers sites internet et les réseaux sociaux;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Monsieur Pierre-Yves B. Genest, pour le poste de conseiller en urbanisme à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

Que l'entrée en fonction de Monsieur Pierre-Yves B. Genest, à titre de conseiller en urbanisme, ait lieu vers le début du mois d'octobre 2020;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 304

Engagement de personnel - Trésorière adjointe

Attendu l'offre d'emploi qui est parue dans les divers sites internet et les réseaux sociaux;

Attendu les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines retienne les services de Madame Dominique Morand, pour le poste de trésorière adjointe à temps plein, et ce, selon les conditions de travail prévues à la codification des conditions de travail des employés cadres de la ville;

Que l'entrée en fonction de Madame Dominique Morand, à titre de trésorière adjointe, ait lieu le 28 septembre 2020;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 305

Désignation de procureur - Dossier Promutuel Assurance Lanaudière

Attendu que le 28 août 2020, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a reçu signification d'une demande introductive d'instance présentée par le procureur de Promutuel Assurance Lanaudière;

Attendu qu'il est nécessaire pour la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines de mandater rapidement une firme d'avocats afin de préserver ses intérêts immédiats ainsi que pour assurer sa comparution et sa représentation devant la Cour du Québec;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Madame la Conseillère Julie Boivin et résolu à l'unanimité :

Que la Ville mandate la firme d'avocats Prévost Fortin D'Aoust pour représenter la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines devant la Cour du Québec relativement au dossier ci-dessus mentionné aux attendus de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 306

*Autorisation spéciale - Camions de type « Food truck »
Centre sportif Sainte-Anne-des-Plaines*

Attendu que le Centre sportif Sainte-Anne-des-Plaines a présenté une demande au Conseil municipal pour la venue de camions de type « Food truck » les 26 et 27 septembre 2020;

Attendu qu'en vertu de la réglementation municipale, une autorisation spéciale du Conseil municipal est requise pour permettre à des camions de type « Food truck » d'opérer sur la place publique;

Attendu que le Conseil municipal désire autoriser la venue de camions de type « Food Truck » afin de permettre aux personnes présentes sur les lieux d'acheter un repas;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la venue de camions de type « Food Truck » au Centre sportif Sainte-Anne-des-Plaines les 26 et 27 septembre 2020 afin de permettre aux personnes présentes d'acheter un repas;

Que copie de cette résolution soit transmise au Service de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 307

Dépôt de rapports divers et procès-verbaux

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Août 2020
- Rapport budgétaire au 31 août 2020
- Rapport des permis de construction du mois d'août 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 août 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 12 août 2020
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en développement économique tenue le 31 août 2020
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation

ADOPTÉ

2020-09-08 - 308

Adoption - Règlement numéro 860-99

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 860-99 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant la grille des usages et normes de la zone H400 de façon à ajouter une phrase à la suite de la note (1) à la section *Divers*.
- 2- Modifiant la grille des usages et normes de la zone H402 de façon à remplacer la première phrase de la note (1) à la section *Divers*.
- 3- Modifiant les limites de la zone C107 pour agrandir la zone H106.

ADOPTÉ

2020-09-08 - 309

Adoption - Règlement numéro 697-A5

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement n° 697-A5 amendant le règlement numéro 697, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Retirant l'approbation au préalable par le Conseil municipal pour tout certificat d'abattage d'arbres à l'article 2.1.1.

ADOPTÉ

2020-09-08 - 310

Adoption du premier projet - Règlement numéro 859-5

Il est proposé par Madame la Conseillère Julie Boivin appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 859-5 de manière à amender le règlement de construction numéro 859 de la façon suivante, à savoir :

- 1- Modifiant l'article 19 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 2- Modifiant l'article 20 concernant le Code de plomberie à appliquer ;
- 3- Modifiant l'article 21 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 4- Modifiant l'article 22 concernant le Code national de construction des bâtiments agricoles à appliquer ;
- 5- Modifiant l'article 24 concernant le Code national de prévention des incendies au Canada (CNPI) à appliquer ;

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 859-5;

2020-09-08 - 310

(suite)

Qu'en vertu du même décret, une assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 13 octobre 2020 sur ce projet de règlement;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 311

Adoption du premier projet - Règlement numéro 860-100

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Keven Renière et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 860-100 amendant le règlement numéro 860, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Modifiant le 4^e paragraphe à l'article 1155 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 2- Modifiant l'article 1156 concernant le Code de construction (CNB) à appliquer ;
- 3- Modifiant le 5^e paragraphe à l'article 1230 du chapitre 12 concernant l'ajout d'un aménagement paysager pour les enseignes sur poteau, muret ou socle.

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 860-100;

Qu'en vertu du même décret, une assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 13 octobre 2020 sur ce projet de règlement;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 312

Adoption du premier projet - Règlement numéro 697-11-1

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

D'adopter le premier projet de règlement n° 697-11-1 amendant le règlement numéro 697-11, tel qu'amendé, aux fins de changer ledit règlement :

- 1- Retirant l'approbation au préalable par le Conseil municipal pour tout certificat d'abattage d'arbres à l'article 2.1.1.

Qu'en vertu de l'arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et Services sociaux en date du 4 juillet 2020, une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public aura lieu pour le projet de règlement numéro 697-11-1;

2020-09-08 - 312

(suite)

Qu'en vertu du même décret, une assemblée publique de consultation aura lieu lors de l'assemblée municipale du 13 octobre 2020 sur ce projet de règlement;

Que la greffière ou la greffière adjointe soit autorisée à préparer l'avis public pour la tenue de la consultation écrite ainsi que tous les documents nécessaires à ladite consultation;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 313

Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.

- 238, rue Beaupré
- 420, 422, 424 et 426, rue Séraphin-Bouc
- Lot 6 382 894 (rue du Pavillon)
- 76, chemin du Golf

Attendu que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2020-08-19 (accepté)	2020-107	697	238, rue Beaupré
2020-08-19 (accepté)	2020-108	697-15	420, 422, 424 et 426, rue Séraphin-Bouc
2020-08-19 (accepté)	2020-109	697-6	Lot 6 382 894 (rue du Pavillon)
2020-08-19 (accepté)	2020-110	697-6	76, chemin du Golf

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 314

Demande de permis de démolition

420, 422, 424 et 426, rue Séraphin-Bouc

Attendu la demande de permis déposée pour la démolition des quatre bâtiments incendiés sur la rue Séraphin-Bouc, soit les numéros civiques 420, 422, 424 et 426;

Attendu que le projet respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;

Attendu qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denys Gagnon appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition des immeubles incendiés situés aux 420, 422, 424 et 426, rue Séraphin-Bouc, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-09-08 - 315

*Demande de permis de démolition
Garage détaché au 199, rang Lepage*

Attendu la demande de permis déposée pour la démolition du garage situé à l'arrière du 199, rang Lepage;

Attendu que le projet respecte les dispositions prévues dans le cas de démolition et prescrites à l'article 42 du règlement numéro 857 sur les permis et certificats;

Attendu qu'à la suite de l'approbation des travaux par le Comité consultatif d'urbanisme, une résolution du Conseil municipal est requise pour l'émission du permis;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la demande pour la démolition du garage situé à l'arrière du 199, rang Lepage, et ce, pour tous les motifs mentionnés au préambule, lequel fait partie intégrante de la présente résolution;

ADOPTÉ

2020-09-08

Période de questions

On procède à la période de questions de l'assistance.

2020-09-08 - 316

Levée de l'assemblée

Il est résolu à l'unanimité :

De clôturer la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

Guy Charbonneau, maire

Marie-Eve Charron, greffière adjointe